



**Pôle Expertise  
des établissements  
et de la pédagogie**

**Inspection pédagogique  
du second degré**

VR/IPR/HNDP  
n°3211/2021-045

Affaire suivie par  
Hortense Nougaro-Dallé-  
Pallé  
IA-IPR de Lettres  
Bureau 217  
Téléphone  
(687) 26 62 79  
Fax  
(687) 26 62 07  
Mél.  
hnougaro-dalle-palle  
@ac-noumea.nc

**1, avenue des  
Frères Carcopino  
BP G4  
98848 Nouméa Cedex**

<http://www.ac-noumea.nc>

Nouméa, le 18 février 2021

Hortense Nougaro-Dallé-Pallé  
L'inspectrice académique – Inspectrice pédagogique  
régionale de Lettres

à

Mesdames et messieurs les enseignants de Lettres  
De Nouvelle-Calédonie  
s/c de Mesdames et messieurs les chefs  
d'établissement de Nouvelle-Calédonie

*« Parmi les multiples pouvoirs de l'homme, le pouvoir de tuer et le pouvoir de tenir parole (c'est-à-dire parler et laisser parler, mais aussi faire des promesses) sont les deux pôles importants. Or, apprendre à bien lire, c'est apprendre aux hommes à tenir parole ».*

Sarah Kofman

**Objet :** Lettre de rentrée 2021 de l'inspection de Lettres des collèges et LGT

Mesdames, messieurs,  
Chères collègues, chers collègues,

Je désire commencer cette lettre en vous souhaitant à toutes et à tous une lumineuse année 2021, des surprises agréables, des découvertes stimulantes et de la sérénité. Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont accepté en 2020 des missions de tutorat, de conception de ressources, de référents illettrisme, ou encore de participation aux actions des projets *Îles ... lettrées* et *Livre mon ami*. Je tiens également à remercier chacune et chacun d'entre vous pour votre investissement non seulement tout au long de l'année écoulée mais encore lors des examens. Vous avez su répondre présents et faire preuve de sérieux, de responsabilité et surtout de générosité lors des corrections, que ce soit celles du baccalauréat ou celles du diplôme national du brevet (DNB).

L'année 2020, qui fut particulièrement intense, a permis la mise en œuvre de la réforme des lycées au niveau de la classe de première. Elle nous a poussés à accorder une attention particulière à la lecture en général et à la littérature en particulier. Ce soin devra être poursuivi et étendu à l'enseignement de l'oral, compte-tenu de la grande nouveauté de cette année scolaire : l'épreuve dite du « Grand oral », que devra passer chaque candidat des baccalauréats de la voie générale et de la voie technologique.

**L'oral** conditionnant l'ensemble des apprentissages, je vous invite à mettre l'accent sur cette compétence à tous les niveaux de la scolarité. Au collège, l'oral est la première des compétences listées dans les programmes des cycles 3 et 4 (« *comprendre et s'exprimer à l'oral* »). Au [cycle 3](#), vous devez veiller à « améliorer la capacité des élèves à dialoguer et à interagir avec les autres ». Au [cycle 4](#), il s'agit de « conduire les élèves à entrer davantage dans les genres codifiés de l'oral en les pratiquant et en en identifiant les caractéristiques ». L'oral doit donc être enseigné et doit mobiliser « *des pratiques pédagogiques actives* ».



*favorisant le débat, le questionnement, l'échange, la collaboration et la coopération entre élèves* ». Au lycée, cet apprentissage doit permettre l'émergence d'une parole personnelle, engagée, *expression d'une [culture étayée](#) et bien appropriée*. Ce sont, bien évidemment, tous les enseignants des collèges et des lycées qui doivent s'emparer de la question de l'oral et de son enseignement. Outil au service des apprentissages et objet d'apprentissage en lui-même, l'oral est un [marqueur social](#). Il convient de permettre aux élèves, dès le collège, d'acquérir des usages de l'oral propres à certaines situations. Son enseignement ne saurait donc se réduire à un cours dialogué empêchant un retour critique d'une parole avertie et intéressante et doit tendre vers des [usages littératisés du langage](#).

Évalué dans le cadre du diplôme national du brevet (DNB), l'oral l'est aussi en fin de première, lors des épreuves anticipées de français (ÉAF). Or, le deuxième temps de l'oral des ÉAF peut être considéré comme une préparation au Grand oral. Bien qu'il porte sur une œuvre choisie et non sur un sujet, il permet toutefois, déjà, une parole engagée et réelle de l'élève.

De fait, c'est là ce que, à l'issue cycle terminal, les lycéens devront proposer, dans le cadre du « [Grand oral](#) » : « prendre la parole » afin de « *mettre les savoirs acquis au service d'une argumentation* ».

Cette épreuve est l'une des cinq épreuves terminales de l'examen du baccalauréat. Elle concerne tous les candidats et compte pour dix pour cent de l'obtention du baccalauréat. Avec un fort coefficient (dix pour la voie générale et quatorze pour la voie technologique) et adossée à chacune des deux spécialités choisies par les élèves de terminale de la voie générale ou à la spécialité choisie par les élèves de la voie technologique, elle se prépare tout au long de l'année. L'examen se déroule en deux temps :

- Un premier temps de préparation : le candidat présente les deux questions préparées avec les professeurs en charge des spécialités ; le jury choisit l'une des deux, puis le candidat prépare son intervention pendant vingt minutes.
- Le Grand oral proprement dit qui lui-même se déroule en trois temps :
  - ✓ Le traitement de la question, d'une durée de cinq minutes, durant lesquelles le candidat se tient debout face à un jury composé de deux personnes.
  - ✓ Un échange entre le candidat et le jury, d'une durée de dix minutes.
  - ✓ Enfin, une explicitation du projet d'orientation occupe les cinq dernières minutes de l'épreuve.

Une [foire aux questions](#) ainsi qu'un guide [Grand oral enseignements de spécialité](#) proposant différents points d'appui sont disponibles sur Éduscol. Je vous encourage de plus à suivre le parcours d'autoformation [M@gistère](#) destiné à tous les professeurs. Ces trois ressources seront d'utiles prolégomènes à la formation qui est d'ores et déjà inscrite au plan de formation. Je l'ai souligné, les candidats au Grand oral ont déjà connu dans leur scolarité des épreuves orales. Il convient donc de dédramatiser l'épreuve, tout en permettant aux futurs candidats de se préparer régulièrement.

Toujours au chapitre des nouveautés du baccalauréat, un courriel du ministre de l'Éducation nationale, en date du 22 janvier 2021, et adressé à l'ensemble des enseignants, annonce les aménagements adoptés « *pour que soient prises en compte les conditions particulières d'apprentissage des élèves depuis mars 2020* » en France hexagonale. Ces adaptations concernent également les candidats de Nouvelle-Calédonie, de Wallis-et-Futuna et du Vanuatu.

En ce qui concerne les ÉAF, les récapitulatifs des œuvres intégrales et des textes des parcours associés (anciens descriptifs) présenteront au minimum :

- quatorze textes pour la voie générale (au moins trois extraits des œuvres intégrales au programme par objet d'étude afin de soutenir la préparation des élèves à l'exercice écrit de la



3 / 6

dissertation). Les autres textes sont au choix. Vous avez bien évidemment toute liberté de mentionner davantage de textes (issus des œuvres intégrales ou des parcours sur ce descriptif).

- sept textes pour la voie technologique
  - au moins deux textes extraits d'une œuvre et un texte pour le parcours dans le cadre de l'objet d'étude « Littérature d'idées du XVI<sup>e</sup> siècle au XXI<sup>e</sup> siècle », auquel est directement corrélé l'exercice de contraction et d'essai ;
  - au moins un texte (issu de l'œuvre choisie ou du parcours) pour chacun des trois autres objets d'étude.

À ce sujet, je vous confirme le choix de placer les oraux des ÉAF avant les écrits, comme ce fut le cas en 2020. En effet, cette antériorité des oraux avant les écrits permet une implication plus grande et plus précise des élèves dans la préparation des épreuves et dans la réalisation des exercices d'écrit. Leur engagement personnel dans les épreuves orales implique une attention plus nette est portée aux épreuves. Il a des répercussions également sur les performances. En préparant les épreuves orales, les futurs candidats mémorisent les textes travaillés en classe. Traditionnellement, dans les copies, ces références sont oubliées ou tues, parce que leur fréquentation est lointaine, la préparation se déroulant en général après les écrits. Or, les candidats qui viennent de passer des oraux se rappellent plus précisément les textes lus et étudiés et puisent plus efficacement dans ces connaissances. Les citations deviennent plus pertinentes et sont plus spontanément utilisées. Les sujets d'écrit faisant généralement appel aux expériences de lecteurs des élèves, leur souvenir des épreuves orales favorise une implication personnelle plus sincère. Leur relation avec ces lectures en devient un peu moins abstraite, et les travaux écrits un peu plus incarnés.

Je vous rappelle par ailleurs que le programme national de douze œuvres est maintenant renouvelé par quart tous les ans. Aussi est-ce l'objet d'étude "le théâtre du XVII<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècles » qui change cette année, avec,

➤ pour la voie générale :

Molière, *Le Malade imaginaire* (1673),  
Marivaux, *Les Fausses confidences* (1737),  
Lagarce, *Juste la fin du monde* (1990).

➤ pour la voie technologique :

Molière, *Le Malade imaginaire* (1673),  
Marivaux, *L'Île des esclaves* (1725),  
Lagarce, *Juste la fin du monde* (1990).

[Le bulletin officiel n°5 du 04 février 2021](#) a déjà publié le programme national d'œuvres pour l'enseignement de français en première pour les voies générale et technologique et ce pour les années 2022 et 2023.

Je vous rappelle également que les nouveaux programmes de lycée introduisent un enseignement explicite de la langue. Cet enseignement est déjà au cœur de notre matière et de notre enseignement au collège. Il est désormais sanctionné de deux points au baccalauréat. Il est donc essentiel d'y consacrer le temps nécessaire à son apprentissage.

Un guide pour l'évaluation de la classe de première est également prévu, et devrait être publié au mois de mars. J'aurai l'occasion d'en discuter avec vous. Nous nous appuyons



certainement sur ce guide lors de nos rencontres afin d'évoquer ensemble les moyens de parfaire cet enseignement, d'améliorer et d'évaluer les performances des futurs candidats.

En ce qui concerne les enseignements de spécialité, le ministre précise qu'ils « *ne seront pas évalués au travers d'épreuves [ponctuelles] mais sur la base des moyennes des trois trimestres de terminale de ces enseignements* ». Là encore, [un guide](#), intitulé *Évaluer dans le cadre du contrôle continu - Baccalauréat 2021, terminales générales et technologiques*, a été adressé aux enseignants. Ceux d'entre vous en charge de classes de terminale concernés devront donc s'appuyer sur ce cadre lors de l'évaluation des épreuves de spécialité.

Pour rappel, trois spécialités concernent les enseignants de Lettres : « Humanités, littérature et philosophie » (HLP), « Théâtre » et « Littérature, langues et cultures de l'Antiquité » (LLCA).

- Pour « Humanités, littérature et philosophie », les deux objets d'étude définis pour la classe de terminale sont les suivants :

1. La recherche de soi
2. L'humanité en question

Dans le cadre de l'épreuve de spécialité de terminale, le programme limitatif évaluable retient deux entrées sur trois pour chacun des objets d'étude : « expression de la sensibilité » et « métamorphoses du moi » pour « La recherche de soi » ; et « histoire et violence » ainsi que « les limites de l'humain » pour « L'humanité en question ».

- Pour le théâtre, le [programme limitatif](#) des œuvres est le suivant :

- Wadji Mouawad, *Tous des oiseaux* (2018)
- Les femmes dans trois comédies de Molière : *L'École des femmes* (1662), *Le Tartuffe* (1664) et *L'Amour médecin* (1665).

- Pour « Littérature, langues et cultures de l'Antiquité », le [programme limitatif](#) retient :

- En grec, Plutarque, *La vie d'Alcibiade* et F. S. Fitzgerald, *Gatsby le magnifique* (1925)
- En latin, Apulée, [Les Métamorphoses](#) (livres 1 à 3) et Isabel Allende, *La Maison aux esprits* [chapitres 1 à 4] (1982).

Ce sont donc des programmes ambitieux, qui vous enjoignent à lire et à faire lire vos élèves. **La lecture**, comme l'oral, est l'un des trois champs d'activités langagières. Elle doit être consolidée dès le cycle 3, et mise au service des autres apprentissages. Tout un travail de réception sensible des œuvres doit être mis en place dès le collège et poursuivi au lycée. Le carnet de lecture, même s'il ne peut servir de support au baccalauréat, demeure un outil essentiel que chaque élève peut compléter au gré de ses lectures et garder avec lui, en cours, mais aussi, et pourquoi pas, lors d'évaluations, ce qui lui permettrait de nourrir les sujets de réflexion pour les collégiens, ou encore les dissertations et autres essais pour les lycéens. L'activité de lecture doit être prépondérante dans l'enseignement du français, en lien avec l'étude de textes permettant l'entrée dans une culture littéraire commune. Au cycle 4, à côté des œuvres de littérature de jeunesse, celles du patrimoine doivent constituer des supports de lecture privilégiés. Cette combinaison oral – écrit peut être mise en valeur dans le cadre du concours *Îles lettrées*, dont la deuxième édition propose la rédaction de contes océaniques empreints de tradition orale. Après l'eau, c'est l'air qui est à l'honneur cette année, avec des termes tels que « *aille, allure, buller, chambre à air, décoller, éolien, foehn, fragrance, insuffler, vaporeux* » (édition 2021 du concours *Dis-moi dix mots qui (ne) manquent pas d'air !*).

J'attire votre attention sur le fait que :

- Les élèves de sixième doivent lire trois ouvrages de littérature de jeunesse et trois œuvres du patrimoine.



- Les élèves de cinquième, ceux de quatrième et ceux de troisième, doivent, à chaque niveau du cycle 4, lire au moins trois œuvres complètes du patrimoine étudiées en classe, trois œuvres complètes, notamment de littérature de jeunesse, en lecture cursive, et trois groupements de textes (lecture analytique ou cursive), ce qui revient, à l'échelle du cycle, à la lecture de neuf œuvres du patrimoine, neuf groupements de textes et neuf œuvres complètes en lecture cursive.
- Les élèves de seconde doivent lire deux récits et deux pièces de théâtre en œuvres intégrales ainsi que deux œuvres en lecture cursive (une pour chacun des objets d'étude sur le roman et sur le théâtre, ainsi qu'un recueil d'articles et un recueil de poèmes du programme de seconde)
- Les élèves de première doivent lire quatre œuvres intégrales (une par objet d'étude défini par le programme national d'œuvres et choisie par l'enseignant) et quatre lectures cursives (une par objet d'étude). Permettez-moi d'insister : une lecture cursive ne saurait se réduire à un poème ou un conte au sein d'un recueil. De plus, la lecture cursive doit entrer en résonance ou en confrontation avec l'œuvre intégrale étudiée.

Je vous encourage, toutes et tous, enseignants des collèges et des lycées, à (re)lire [ces œuvres du programme limitatif](#), d'autant que vous pouvez potentiellement être sollicités ou réquisitionnés dans le cadre des examens.

Je n'oublie pas les collègues qui interviennent en BTS, dans le cadre de l'épreuve de [« Culture générale et expression »](#). Là encore, le programme est renouvelé tous les ans, par moitié. Les thèmes en vigueur en 2021 sont :

- « À toute vitesse ! »
- « De la musique avant toute chose ? »

En complément du courriel que je vous ai adressé le vendredi 12 février dernier, j'aimerais préciser les points suivants :

- Les [inscriptions au plan de formation](#) seront possibles du 15 février au 12 mars 2021.
- La *Semaine de la presse et des médias dans l'école* se déroulera du 22 au 27 mars 2021 en Nouvelle-Calédonie. Le thème retenu cette année « S'informer pour comprendre le monde » fait largement écho à certaines entrées de nos programmes de français.
- Cette année 2021, nous mettons l'accent sur les tests du ministère. Les évaluations nationales se dérouleront du 02 au 18 mars 2021.
  - Pour le collège, les [évaluations de sixième](#) « complétées par un test de fluence pour la compréhension de textes écrits longs ».
  - Pour le lycée, les [tests de positionnement de seconde](#).  
Tous ces tests seront encadrés par la délégation au numérique éducatif (DANE) et les résultats seront communiqués aux équipes afin d'assurer un suivi des remédiations. Il n'est donc pas souhaitable que l'année commence par une série de tests ou d'évaluations complémentaires.
- Dans la continuité des actions menées en France hexagonale, la Nouvelle-Calédonie met en place un Plan français, en partenariat avec le premier degré, afin de favoriser la liaison école – collège du cycle 3. S'il s'agit principalement d'un plan à destination des enseignants du primaire, il ambitionne d'améliorer la continuité des enseignements dans le cycle 3.
- La prévention de l'illettrisme demeure prioritaire au niveau académique. Après avoir installé en 2020 dans chaque établissement un référent illettrisme chargé de coordonner les actions de repérage, de remédiation et de suivi, nous poursuivons cette année en instaurant un nouveau protocole de repérage qui croisera les tests de positionnement, et



6 / 6

les tests passés par tous les élèves de collège et ceux de lycée, notamment lors de la Journée Défense et Citoyenneté. Ces deux outils vous permettront de prévenir l'installation d'éventuelles difficultés et par la même occasion d'identifier précisément la nature des difficultés rencontrées en lecture. Ils optimiseront ainsi la remédiation mais aussi le suivi de chaque élève, de la 6<sup>ème</sup> à la terminale puisque ces tests interviennent à différents moments de la scolarité. Une formation sera proposée aux *référénts illettrisme* afin qu'ils s'approprient ce nouveau protocole et puissent l'impulser et le coordonner dans leur établissement.

- Si vous êtes concerné(e) par un rendez-vous de carrière, vous serez informé(e) individuellement de la date de l'inspection, sachant que l'arrêté du 21 juin 2019 a ramené le délai de notification du rendez-vous à 15 jours. Vous pouvez prendre connaissance du cadre organisationnel des parcours professionnels de carrière et de rémunérations (PPCR) ainsi que des différentes modalités d'inspections *via* [ce lien](#).

Je conclurai en souhaitant la bienvenue aux collègues, lauréats aux concours et professeurs nouvellement arrivés en Nouvelle-Calédonie ainsi qu'à Patricia Raffray qui rejoint le groupe des chargées de mission et qui assurera les formations du Grand oral. Je remercie chaleureusement les chargées de mission Évelyne André, Théodora Barbe, Marie-Christine Cazaly et Sylvia Martel, avec une mention plus particulière à Emmanuelle Moretti qui a si bien su seconder l'inspection de Lettres pendant ces six dernières années. Je lui présente mes meilleurs vœux pour les nouveaux projets auxquels elle se destine.

Je vous renouvelle, à chacun et à chacune, mes remerciements pour votre investissement et vous redis le plaisir que j'éprouve à l'idée de vous retrouver toutes et tous.

L'inspectrice académique – inspectrice pédagogique  
régionale de Lettres  
Hortense Nougaro-Dallé-Pallé